

Nègre de l'usine,  
Forçat de la mine,  
Hôte du champ,

# L'AVANT-GARDE

Lève-toi peuple puissant!  
Ouvrier prends la machine,  
Prends la terre paysan.  
Ch. Keller.

Organe de la Fédération française

de l'Association Internationale des Travailleurs.

Pour toutes communications s'adresser au comp. **Louis Pindy**, fondeur en métaux. Boulevard de la Citadelle, 1 Chaux-de-Fonds (Suisse); **autant que possible par l'intermédiaire d'un ami habitant l'étranger.**

## Avis important.

Ensuite d'une décision prise au Congrès de la Fédération française „L'Avant-garde“ servira désormais des abonnements pour la France aux prix suivants :

Trois mois . . . . . 2 francs,  
Six mois . . . . . 4 „  
Un an . . . . . 8 „

Des numéros d'essai parviendront aux personnes que nous saurons dévouées à la cause ouvrière. Celles de ces personnes qui voudront s'abonner au journal, n'auront qu'à renvoyer au compagnon Pindy le numéro écrit à la main que portait l'exemplaire qu'elles ont reçu, et le montant de leur abonnement en timbres-poste.

La joie est partout, à propos des dernières élections municipales. Les plus ardents éclatent au soleil en chants de triomphe et les plus modérés prétendent que c'est une grande victoire que le peuple vient de remporter. Pour nous — nous l'avouerons en toute franchise, — nous promenons notre tristesse au milieu de l'ivresse générale, et il nous semble que nos populations ouvrières n'obtiendront jamais une amélioration quelconque à leur sort en se mettant ainsi à la remorque des membres plus ou moins peinturlurés de la bourgeoisie dite républicaine.

Ce peuple, ces paysans, ces ouvriers, qui donnent ainsi le concours de leur vote à leurs ennemis de classe, ont-ils au moins pour le faire de bons motifs, de sérieuses et décisives raisons? Ils disent que oui. En ce qui nous concerne, nous n'en voyons pas de plausibles. Mais écoutons leur argumentation d'abord, nous répondrons ensuite.

« Quoique nous votions pour des bourgeois, nous ne sommes pas, — disent-ils, — des bourgeois nous-mêmes. Nous sommes de purs républicains socialistes. Seulement l'expérience nous a rendus sages; elle nous a appris à ne plus nous payer de mots plus ou moins sonores, et à nous choisir une politique qui donne quelques résultats. Quand nous votons pour des conservateurs républicains, pour des modérés, des centreaux, nous écoutons non pas notre goût mais notre raison. En leur donnant nos voix, nous voulons sauver le mot de République. Quand nous envoyons des bourgeois républicains siéger dans les conseils municipaux et les conseils généraux, nous le faisons afin que bientôt le Sénat — puisqu'enfin il y a un sénat — soit aussi en majorité républicaine. En faisant cela nous voulons assurer à la France la forme de la République. La république, une fois en dehors de toutes contestations, nous chercherons à l'organiser. Nous voterons pour les bourgeois radicaux, qui inscriront dans leur programme: suppression du Sénat et suppression de la présidence. La république monarchique

ainsi transformée en république républicaine, nous voterons pour les radicaux qui demanderont que toute loi confectionnée par l'assemblée unique soit, par le referendum, soumise à la ratification populaire; nous voterons pour ceux qui réclameront pour le peuple l'initiative même des lois, la législation directe. Alors notre volonté, la volonté populaire, ayant un organisme politique très perfectionné pour se faire entendre et obéir nous aborderons la question économique, nous mettrons la main sur l'arche sacro-sainte de la propriété.»

Cette marche de tortue consiste en agriculture à mettre la charrue avant les bœufs. Nous allons le démontrer en peu de mots: Nous avons aujourd'hui en France le suffrage universel? Nous sommes aujourd'hui en France, les prolétaires de la ville et du champ, en immense majorité? Pourquoi donc dans un seul vote ne faisons-nous pas toutes ces belles réformes politiques que l'on veut arracher une à une aux classes bourgeoises, et toutes les réformes économiques nécessaires au triomphe de l'égalité et par conséquent aussi au triomphe de la liberté? il semble cependant qu'étant la majorité et ayant droit de suffrage, nous ayons la force et le moyen de le faire?

Pourquoi ne le fait-on pas?

Parce que, quoique nous soyons en majorité dans le pays, nous sommes, en face de l'urne, en infime minorité. Parce que, nos camarades qui pensent comme nous ne sont pas indépendants à cause de leur situation économique. Parce que beaucoup de nos camarades — le plus grand nombre — ont trop à faire pour gagner le pain quotidien et ne se préoccupent pas de politique. Parce que quand depuis l'âge de 12 ans on travaille manuellement sur le sol, dans le sol, sur les toits, dans l'usine, on n'a pas eu les loisirs de s'instruire et de comprendre son intérêt. Ainsi, l'infériorité économique du travailleur rend pour lui le suffrage universel, ce premier rouage de l'organisme politique, presque inutile.

Que nous importe alors tout le perfectionnement, tout le fini, qu'avec l'aide des bourgeois nous pourrions apporter à la machine politique, puisque grâce à notre écrasement économique, cette machine n'est pas dans nos mains? elle ne fonctionne pas pour nous, elle fonctionne seulement pour nos adversaires et souvent contre nous? Nous devons bien plutôt reconnaître que la question économique prime la question politique, et que seulement alors quand nous aurons, par la révolution, transformé la propriété individuelle en propriété collective, un organisme politique quelconque pourra être une vérité.

Finissons par une comparaison.

Nous ressemblons à ces ouvriers horlogers qui s'ingénient avec leurs patrons à perfectionner le mécanisme de la montre, à en lécher les détails, à l'orner de rubis et de pierres précieuses.

Quand la montre est finie elle n'est pas pour eux ; elle est pour leur patron à qui elle servira souvent pour leur rappeler qu'il est l'heure de reprendre la besogne.

Ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de songer à finir aussi bien une seule montre, se préoccuper un peu plus des moyens à mettre en œuvre pour qu'il y ait des montres pour tous pour si grossières qu'elles soient ?

## Quelques mots sur la propriété.\*)

### De la propriété foncière.

(Suite.)

Il n'existe pas d'histoire scientifique de la propriété foncière. Est-ce à dire que nous ayons l'intention d'aborder dans l'*Avant-Garde* une tâche aussi lourde ? Assurément non. Nous indiquerons seulement les grandes lignes, laissant à de plus autorisés que nous en matières d'économie politique et d'histoire, le soin de combler cette lacune. Qu'on n'attende donc pas un tableau, car l'on n'aura devant les yeux qu'une esquisse.

Comment serait-il possible d'établir une histoire semblable de la propriété foncière ?

La question veut être abordée par la méthode rigoureuse en usage dans les recherches scientifiques. Et, quels sont les moyens dont l'ensemble constitue cette méthode ? D'abord et avant tout, l'*observation* exacte des faits, — ensuite, quand la chose est possible l'*expérience* qui reproduit sous nos yeux des phénomènes que sans elle nous ne connaîtrions que par ouï-dire, — enfin, la *déduction* qui découvre la loi et qui semble régir ces faits et ces phénomènes, loi au moyen de laquelle on peut prévoir l'avenir d'une manière un peu sûre.

Pour bien éclairer ce qui précède empruntons à la physique le plus simple des exemples qu'elle peut nous fournir : la chute des corps. Quand on a eu observé que tous les corps abandonnés à eux-mêmes tombent sur le sol, on a reproduit ce phénomène par l'*expérience* dans les laboratoires et dans différentes conditions de poids, de distances et de milieux. On a pu ensuite s'élever par une *déduction* rigoureuse à la loi générale de la chute des corps. Maintenant que cette loi est connue elle fournit les moyens de prévoir comment tombera un corps donné dans des circonstances déterminées.

Ce système est celui qu'il nous faut appliquer à l'étude de la question qui nous occupe.

Nous ne pouvons pas et pour cause, user de l'*expérience* : à qui ne possède rien il serait assez difficile de faire des expériences sur la propriété ; mais il nous reste l'*observation* des faits dans le présent et dans le passé, et le raisonnement déductif qui nous conduira à l'établissement d'une loi naturelle du développement de la propriété foncière.

L'*observation* du passé, c'est l'histoire. Nous aurons donc garde de ne point négliger les témoignages historiques qui ont été conservés jusqu'à nous ; pourvu toutefois que ces témoignages aient un caractère parfait de certitude.

L'*observation* dans le présent nous sera aussi très utile. À une condition cependant moins commune qu'on ne croit : c'est que nous sachions regarder. Il ne suffirait pas en effet de fixer notre attention exclusivement sur les formes de la propriété dans les sociétés qui vivent actuellement dans l'Europe occidentale et dans une partie de l'Amérique, il faudrait de plus, si nous voulons jouir du tableau dans toute

\*) Voir les nos 15, 16, 17 de l'*Avant-Garde*.

la lumière, porter aussi nos regards sur les formes de la propriété foncière en usage chez les peuples jeunes nos contemporains, en Russie, en Afrique, même en Océanie, chez les sauvages.

Avant d'aller plus loin ce dernier point veut être éclairci :

Il est démontré aujourd'hui, contrairement à ce que l'on croyait autrefois, qu'une institution, une forme de la propriété, un système d'organisation politique, ne sont pas particuliers, spéciaux à tel peuple à l'exclusion de tel autre, mais que tous les peuples passent à peu près par toutes les phases d'un même développement. Ainsi la propriété communale n'est pas une forme de l'appropriation que l'on ne rencontre que chez la race slave ; le parlementarisme n'est pas une fiction politique purement anglaise ; la propriété communale, nous l'avons eue en France au moyen-âge, et dans l'Inde elle a existé ; le parlementarisme a corrompu l'Angleterre, il pourrait la France et il menace de répandre son poison un peu partout. De même donc que l'enfant qui vient au monde passera, s'il vit, par tous les degrés de développement qu'a franchi l'homme fait, de même le peuple jeune se développe et développera les mêmes institutions d'une façon à peu près semblable qu'un peuple contemporain plus âgé. La différence se montre seulement dans la rapidité de la progression. On comprend maintenant que pour nous rendre compte des formes de la propriété qui ont existé dans notre société, on a la faculté de les saisir sur le fait chez les peuples qui, quoique plus jeunes que nous, sont nos contemporains.

Résumons-nous :

Grâce aux faits historiques que nous possédons, et au moyen de l'*observation* de toutes les formes de propriété existantes aujourd'hui encore chez les différents peuples, nous ressusciterons une à une toutes les périodes du développement de la propriété foncière. Ces faits réunis, nous en déduirons la *loi naturelle* de ce développement. Cette loi établie, nous n'aurons qu'à la consulter pour qu'elle nous indique, du moins dans les grandes lignes, la forme qu'aura la propriété foncière de demain. (A suivre.)

## Russie.

(Corresp. spéciale de l'*Avant-Garde*.)

Les autres séances du procès russe dont j'ai commencé à vous rendre compte n'ont eu aucune importance, les accusés refusant de se présenter devant le tribunal. Dans l'une d'elles cependant Myschkine a été amené et il en a profité pour prononcer le discours suivant que vos lecteurs liront probablement avec plaisir :

*Le Président.* Prévenu Myschkine, on vous accuse d'avoir appartenu à une société secrète illégale, qui avait pour but la destruction, dans un avenir plus ou moins prochain, de l'ordre actuel. Est-ce que vous avouez votre crime ?

*Myschkine.* Je déclare que je n'ai pas été membre d'une société secrète, mais du parti socialiste révolutionnaire, et je demande la permission d'expliquer en quoi consiste le crime que j'ai commis, d'après mon propre aveu, contre les lois de l'Etat russe.

*Le Président.* Vous avez la parole.

*Myschkine.* Je ne puis pas me laisser traiter comme membre d'une société secrète. Moi et mes compagnons, — non seulement mes compagnons de prison, mais mes coreligionnaires, — nous ne représentons pas quelque chose d'isolé ou d'exclusif, lié par une organisation commune et uniforme. Nous ne sommes qu'une parcelle du parti socialiste révolutionnaire, actuellement nombreux en Russie, et qui embrasse toute la masse des personnes qui partagent nos opinions en général — je ne tiens pas compte des différences sur les ques-

tions secondaires — toute la masse des personnes qui sont liées bien réellement par l'identité du but et par les moyens plus ou moins uniformes de leur activité pratique. — Le but essentiel du parti socialiste révolutionnaire est de fonder, sur les ruines de l'Etat bourgeois, un ordre social qui représenterait la forme la plus juste de l'organisation sociale, en satisfaisant les besoins du peuple, qui se sont manifestés dans des mouvements plus ou moins importants et dont le peuple se rend compte partout. Ce nouvel ordre est la fédération des Communes productives autonomes; il ne peut être réalisé que par la révolution sociale. parce que le pouvoir de l'Etat rend impossible toutes les voies pacifiques pour atteindre ce but et ne cédera jamais volontairement ses droits, qu'il a conquis par la force. L'histoire nous prouve cela à chaque instant. Est-il possible de penser à la voie pacifique vis-à-vis de ce pouvoir, qui non seulement ne cède pas aux demandes du peuple, mais qui ne veut pas même les entendre et n'a pas d'autre réponse, envers toute tendance qui n'est pas la sienne, que la prison et les travaux forcés? Est-il possible de penser à une solution pacifique des questions sociales conformément aux besoins du peuple, lorsque celui-ci n'a pas d'autre moyen pour réaliser ses vœux, et même pour les exprimer seulement, que la révolte, cet unique organe de publicité pour le peuple? Il me semble que cette idée ne demande pas de commentaires.

*Le Président.* Vous vous êtes déclaré membre d'un certain parti. Vous avez expliqué en quoi consistaient vos tendances; quant aux obstacles dont vous parlez, ils n'entrent pas dans le cercle des questions à traiter par le tribunal; je trouve qu'il n'est ni possible, ni nécessaire pour le tribunal d'écouter ce que vous dites.

*Myschkine.* Il est très important d'expliquer pourquoi la révolution est, selon nous, l'unique moyen pour sortir de la situation actuelle.

*Le Président.* Vous avez suffisamment expliqué tout ce qui concerne la question de votre culpabilité; de tout le reste vous pourrez parler plus tard.

*Myschkine.* Je pense qu'il est d'une grande importance pour le tribunal de connaître notre opinion, c'est-à-dire de savoir, si l'intention de notre parti est de provoquer, de créer la révolution immédiatement, ou bien si nous voulons seulement garantir son succès; si nous nous proposons la réalisation immédiate de la révolution, ou bien si nous l'attendons seulement dans un avenir plus ou moins éloigné. De la résolution de cette question dépendra le degré de ma culpabilité au point de vue de l'Etat.

*Le Président.* Vous pouvez parler sur ce sujet.

*Myschkine.* Je pense que le premier problème que nous avons à résoudre n'est pas de provoquer ou de créer la révolution, mais bien de garantir son succès, car il ne faut pas être prophète pour prévoir, en face de la misère horrible, et notamment comme conséquence de cette situation misérable, un soulèvement général du peuple. En vue de l'imminence de ce soulèvement, il faut seulement tâcher qu'il soit aussi productif que possible pour le peuple; il faut — c'est le plus important, — le mettre en garde contre les mensonges au moyen desquels la bourgeoisie de l'Occident de l'Europe a trompé les masses populaires en confisquant pour elle seule les bénéfices conquis par le sang du peuple versé sur les barricades. Ayant ce but en vue, le premier problème de notre activité pratique est de consolider et d'unir les forces et les tendances révolutionnaires, d'unir les deux grands courants révolutionnaires: le premier n'a paru que depuis peu de temps, mais a montré néanmoins déjà une assez grande force, c'est celui de la jeunesse instruite; le second plus large et plus profond, ne tarissant jamais, est le courant révolutionnaire du peuple. Cette réunion des éléments révolutionnaires par la constitution définitive du parti socialiste révolutionnaire, représentait tout le problème du mouvement propagandiste de 1874-75. Ce problème est presque résolu, et le drapeau de la révolution sociale est arboré sur tous les points de la Russie.

Il faut ajouter que tout ce que j'ai dit ne concerne que le centre de notre activité, tandis que la masse des individus qui ont participé à l'agitation socialiste présentaient des degrés très-différents de développement, en commençant par ceux qui tâchaient seulement de se rendre compte des causes des souffrances du peuple, et en finissant par ceux qui faisaient des tentatives pour organiser les forces révolutionnaires de notre parti. Malgré toutes les différences de leur opinion sur d'autres questions, les partisans de la révolution sociale sont tout-à-fait d'accord sur une chose — que la révolution ne peut être accomplie que par le peuple lui-même, qui doit bien se rendre compte du but de la révolution; cela veut dire que l'Etat actuel ne peut être aboli que lorsque le peuple le voudra lui-même; par conséquent, si le gouvernement se croit solidaire avec le peuple, il n'a pas le droit de nous traiter de malintentionnés. Est-il possible d'appeler conspirateurs et émeutiers ceux qui disent: « Nous voulons solliciter le peuple de pourvoir à la satisfaction des besoins essentiels du pays très-bien connus du peuple; nous y apporterons notre concours selon nos forces; et ensuite — que tout se fasse selon la volonté du peuple. » Nous n'avons à notre disposition ni prisons, ni forces militaires, ni grandes entreprises industrielles tenant en servitude des milliers d'ouvriers; par conséquent nous n'avons aucuns moyens pour faire violence à la volonté du peuple au profit des idées que nous poursuivons. Nous ne pouvons donc agir que par la conviction. Tous les moyens de violence sont entre les mains de nos adversaires, qui en font réellement usage. Donc si, malgré toutes les conditions défavorables pour nous, le gouvernement a néanmoins des motifs sérieux pour craindre que notre activité puisse être couronnée de succès, c'est que nous ne nous trompons pas en comptant sur la sympathie du peuple pour nos idées; mais, dans ce cas nous ne sommes ni criminels, ni malintentionnés, nous ne sommes que les interprètes des besoins ressentis par le peuple.

Après avoir expliqué en quelques mots le but et les moyens du parti socialiste révolutionnaire, je passe à la question suivante, non moins importante, — à la question des causes de la naissance et du développement de ce parti en général, et du mouvement propagandiste de 1874 en particulier. Dans l'acte d'accusation on a tâché de faire croire que la chose est arrivée ainsi: qu'il y avait en Russie des débris d'anciennes sociétés politiques, qu'il y avait en outre les éléments émigrés en Suisse, et qu'au cri poussé par quelques personnes énergiques: « Que le mouvement révolutionnaire se fasse en Russie! » ce mouvement a éclaté sur tous les points de la Russie. Mais comme on sait que les débris d'anciennes sociétés politiques, aussi bien que l'émigration, ont existé, et existeront toujours, il s'en suivrait qu'un mouvement comme celui dont il est question peut être provoqué à chaque instant par 3 ou 4 personnes. Il est évident qu'aucun homme comprenant un peu les causes des phénomènes sociaux ne se contentera pas d'une pareille explication, tout-à-fait digne d'un procureur. Un phénomène social important ne se produit qu'à la suite de causes également importantes. Il faut donc être très borné ou de très mauvaise foi pour traiter d'artificiels les mouvements révolutionnaires qui se sont produits au milieu de la jeunesse russe. (A suivre.)

## VARIÉTÉS.

### La crise politique en France, son caractère véritable et ses conséquences.

(Suite.)

Le coup manqué, va-t-on « se soumettre ou se démettre » ?

Oui, à ce moment, — soumission — démission — dissolution et au besoin coup d'Etat clérical — telles étaient les trois issues possibles, les trois formes du lendemain.

A laquelle avons-nous cru? nous l'avons dit et répété sans cesse: à la dissolution et au coup d'Etat.

Voici quelles étaient nos raisons :

Si la crise actuelle était française, s'il s'était agi d'une simple lutte entre telle ou telle forme de l'Etat national, on n'eût consenti à aucun moment, comme on l'a fait, à céder aux républicains cette forteresse de l'Etat national, le ministère de l'intérieur. Le facile abandon de ce ministère, la ténacité qu'on mettait à se réserver le portefeuille des affaires étrangères, cette forteresse extérieure de l'Etat national nous avertissait assez que la crise avait un caractère international, — partant clérical.

Si la crise était circonscrite à la France, s'il n'y avait en question que la forme de l'Etat français, nous eussions assisté à une simple querelle de la famille bourgeoise, et on n'eût pas poussé les choses à toute extrémité. Ni la Gauche, ni la Droite, n'eussent voulu de la dissolution : Si la dissolution, en effet, pouvait mener à la dictature, elle pouvait aussi conduire à la révolution ; à une révolution politique d'abord, sociale ensuite ; car tout 4 septembre aura un lendemain, 31 octobre, et un surleudemain, la Commune de Paris. On comprend que la gauche avant de se voir ainsi dépassée, eût préféré devenir minorité dans un Etat monarchique qui lui eût conservé au moins tous ses privilèges économiques et quelques-uns de ses privilèges politiques. On comprend que la droite au point de se voir si loin entraînée, se fut facilement résolue à accepter l'Etat républicain qui lui garantit certainement et ses propriétés et son influence. Des deux côtés on eût également redouté l'intervention populaire, et au moment de voir sombrer l'Etat lui-même, on eût accepté de l'Etat la première forme venue. Dans ce cas tout eût été possible, démission, soumission, du président — aplatissement de la chambre — conciliation — tout, hormis la dissolution et ses dangers.

Ainsi donc dans l'hypothèse d'une crise purement nationale l'attitude de la droite, celle de la gauche, restent inexplicables. Il n'en est pas de même dans l'hypothèse d'une crise surtout religieuse.

Devant le danger que court l'Etat clérical, la sécurité de l'Etat national devient peu de chose aux yeux de nos ultramontains de la droite. Celui-ci doit au besoin se jeter dans le gouffre, à travers la guerre civile et la guerre étrangère. Ce n'est donc pas au moment où peuvent surgir en Orient des complications nouvelles et où avec le conclave va s'ouvrir dans toute son intensité la question religieuse, qu'en face des nations libérales, les jésuites allaient se dessaisir volontairement du gouvernement de la France. Il ne fallait donc espérer ni démission, ni soumission sérieuse, ni conciliation loyale. On allait aller jusqu'au bout légal, la dissolution, jusqu'au bout illégal, le coup d'Etat.

Les gauches étaient de ce fait dans une situation fâcheuse. Elles se trouvaient entre deux dangers, la guerre civile et la guerre étrangère ; la guerre civile si elles résistaient ; la guerre étrangère si elles se soumettaient. En cette occurrence, il ne leur restait qu'une seule faculté : des deux dangers choisir le moindre. La dissolution pouvait être la révolution politique demain et la révolution sociale à l'horizon. Oui, mais sur le chemin qui conduit du 4 septembre au 18 mars, le peuple eût rencontré quelque chose debout, l'armée républicaine, la popularité d'une chambre rajeunie, en un mot le jeune état bourgeois républicain. L'aplatissement menait à la guerre étrangère. Or, cette guerre eût conduit à Sedan, et aussi au 31 octobre, au 18 mars ! mais sur cette route, la chambre étant avilie, le gouvernement vaincu, l'armée démoralisée ou détruite, le peuple ne rencontrait rien, aucun Etat debout pour lui barrer le passage. Encore la Commune possible et la Commune certaine la chambre n'a pas

hésité. Elle n'a pas voulu s'aplatir, elle s'est résolument exposée à la dissolution.

Tels sont les motifs qui nous faisaient dire : ni démission, ni soumission, ni conciliation, ni aplatissement — mais dissolution et coup d'Etat.

Le 14 décembre arrive. Le maréchal semble se «soumettre» entièrement. Il cède sur tous les points. La crise paraît finie. Nous sommes-nous trompés ? Et faut-il en faire l'aveu ? Avons-nous eu de la situation une perception neutre ? Alors comment expliquer une soumission qui jette un démenti aussi catégorique à nos prophéties de dissolution nouvelle et de coup d'Etat ?

Si la crise s'était réellement dénouée au profit de la République, si en voyant la révolution aux portes, le Sénat (le groupe constitutionnel principalement) s'était effrayé et avait refusé au Maréchal de le suivre plus loin, le Maréchal ne se serait pas «soumis», il se serait «démis». Il répugne d'attribuer à la soif de l'or ou à l'ambition de garder un pouvoir déshonoré, la ténacité du Maréchal. Nous croyons plutôt qu'il est encore, qu'il est toujours, la sentinelle laissée par le parti clerical autour de l'Etat Français, et nous voyons à l'horizon un nouveau 16 mai possible.

Tout, au contraire, semble démontrer à nos yeux le caractère clérical de la crise. Oui, nous avions vu juste ; oui, la dissolution allait être votée ; oui, le coup d'Etat allait avoir lieu. Non seulement le ministère du coup d'Etat était trouvé dans le ministère Rochebouet, l'ami de Ducrot ; non seulement les commissaires de police de la capitale avaient reçu l'ordre d'arrêter les républicains influents, non seulement les colonnes mobiles étaient prêtes comme le prouve l'incident de Limoges, mais même le gouvernement en achetant à la Suède l'île St-Barthélemy avait préparé le lieu de la déportation.

Si la crise avait été politique, nationale, française, c'était une affaire faite ; nos républicains seraient en train de réfléchir au milieu des gardes-chiourmes sur l'efficacité des moyens légaux pour la défense des républiques. Mais la crise était cléricale, internationale, et par conséquent intéressait l'étranger, et si les colonnes mobiles de Mac-Mahon se sont arrêtées dans leur marche sur Paris, c'est que de l'Elysée on commençait à voir nettement les colonnes mobiles prussiennes en marche sur la Champagne.

Le coup d'Etat devenu impossible, que faire en présence du refus du budget ? lutter ? comment ? il ne restait qu'un parti ; celui qu'on a pris : se «soumettre» — momentanément et laisser Mac-Mahon en sentinelle dans la place.

Cependant l'intervention résolue de l'étranger dans nos affaires intérieures, modifie sensiblement la situation. Si jusqu'en 1880, l'Allemagne n'est pas engagée dans quelque complication étrangère, le coup d'Etat ne sera plus essayé et la république formaliste et bourgeoise s'établira grâce à l'appui de l'étranger ; mais si demain les forces de l'Allemagne sont aux prises avec celles de l'Angleterre ou d'une autre nation, le ministère Dufaure sera renvoyé comme le ministère Simon ; la chambre de nouveau dissoute, le coup d'Etat réalisé, et la guerre à l'Italie déclarée.

Telle est la situation nouvelle.

Il nous reste à examiner l'attitude qu'elle impose au prolétariat français. (Fin au prochain numéro.)

**Erratum.** Une faute de typographie s'est glissée dans la correspondance d'Allemagne que contient notre dernier numéro. On fait dire à notre correspondant au début du 14<sup>e</sup> alinéa : „Ces anarchistes allemands sont comme vous des économistes en économie politique . . .“ ce qui est une vérité de M. de la Palisse ; notre correspondant avait écrit : „Ces anarchistes allemands sont comme vous des communistes . . .“